

Rapport annuel 2012

Chers membres,

Au terme de ma première année en tant que présidente, il est de mon devoir de rédiger le rapport annuel de l'ASMT. Grâce au précieux appui de notre ancienne présidente Astrid Lorz Zitzmann qui n'a pas hésité à répondre à toutes mes questions, tout ce qui avait été pris en main a pu être poursuivi et l'année a été pour moi particulièrement passionnante.

Regardons à présent les événements qui ont marqué la vie de notre association. Lors de la dernière assemblée générale, placée sous le signe de nombreux changements personnels et structurels, Astrid Lorz avait évoqué le *vent nouveau* qui soufflait sur l'association. Pour commencer, je tiens à mentionner qu'en mars 2012 nous avons enfin trouvé en Anne Bolli Lemièrre la représentante romande tant attendue au sein du comité. En introduisant la tournure d'esprit francophone dans nos discussions, elle nous permet de franchir le Röstigraben. Une autre membre très engagée de notre comité est Rahel Sutter, qui représente avec beaucoup d'élan la nouvelle génération de musicothérapeutes et qui s'intéresse tout particulièrement à la recherche. Le secrétariat bilingue de l'ASMT est nouvellement assuré par Dorothee Hauser, une chanteuse professionnelle très intéressée à tout ce qui se passe au sein de notre association. Elle assume une grande partie de notre travail et de par sa nature spontanée et vive, elle entretient de très bons contacts avec les membres. Le fait qu'elle soit bilingue (allemand/français) facilite d'autre part le dur travail de traduction. Parmi tous ces „nouveaux“, il ne faut en aucun cas oublier Matthias Andenmatten qui, en tant que „vieux“ membre du comité, assure avec moi la pérennité de tout ce qui a fait ses preuves jusqu'ici. Grâce à la diversité de l'équipe, les commissions ont pu être constituées selon les ressources personnelles et les travaux ont pu être poursuivis sans interruptions. En résumé, on peut dire que la nouvelle composition du comité a positivement influencé le travail.

Une nouveauté, également annoncée lors de l'assemblée générale 2012, concerne la comptabilité de l'ASMT. Le Bürozentrum Rossfeld à Berne, qui emploie des personnes physiquement handicapées, s'occupe dorénavant avec notre caissier Matthias Andenmatten des finances de notre association. Il s'agit là d'une solution qui garantit la transparence et facilite le travail du caissier.

Il n'y a pas mal de nouvelles concernant la commission de politique professionnelle représentée par Anne Bolli et moi-même. Comme par le passé, la CASAT (Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes) s'est montrée très active sur le plan de la politique professionnelle, même après l'introduction de l'Examen Fédéral Supérieur (EFS) 2011 qui règlemente la profession d'art-thérapeute diplômé fédéral de spécialisations diverses (p.ex. art-thérapeute spécialisé en musicothérapie). Elle est parvenue à obtenir son propre numéro de méthode aussi bien auprès du RME qu'auprès de l'ASCA. Comme les art-thérapeutes sont très nombreux, ils parviennent à faire un bon travail de lobby. L'expérience faite au cours de l'année écoulée a montré qu'il est important de ne pas perdre de vue cette évolution et d'intervenir lorsqu'il existe un réel danger que la musicothérapie ne soit plus reconnue que par le biais du titre professionnel mentionné ci-dessus, car ceci conduit à une hiérarchisation erronée. L'an dernier, avec le soutien de la ZHdK, nous n'avons cessé d'insister, entre autres auprès du RME et de l'ASCA, sur le fait que le système éducatif en Suisse permet de suivre différentes voies de formation. Nous avons rappelé qu'outre le diplôme fédéral (d'art-

thérapeute par exemple), il existe également un examen supérieur MAS de musicothérapie clinique reconnu sur le plan fédéral.

Anne Bolli s'est engagée tout particulièrement dans ce sens. Suite à une suggestion du membre de l'ASMT Elena Salviato (Vaud), elle participe depuis l'automne 2012 aux négociations organisées par le ssp concernant un contrat collectif pour les art-thérapeutes et les professions apparentées.

L'AVOP (Association Vaudoise des Organisations Privées) et des représentantes de professions sociales travaillent actuellement avec l'appui de divers syndicats à l'élaboration d'un tel contrat. C'est ainsi qu'Anne Bolli a constaté que la musicothérapie est encore peu reconnue (ou même inconnue) en Romandie. Ceci est dû entre autres au fait que la plupart des musicothérapeutes ne travaillent pas en tant que tels, mais sont employés dans leur professions premières, comme infirmiers/infirmières, pédagogues sociaux etc...

Dès l'année prochaine, nous voulons nous informer auprès d'un juriste sur les modalités et possibilités d'une reconnaissance de notre titre MAS dans le droit du travail.

Nous avons déjà mentionné dans notre Newsletter qu'en ce qui concerne la reconnaissance, très importante pour nos collègues indépendants, de la musicothérapie par les caisses-maladie, notre demande d'admission auprès d'Helsana dans la liste des méthodes des assurances complémentaires a été rejetée sur la base de critères peu clairs et ceci bien que notre dossier professionnel ait été reconnu par la personne qui en avait la charge. Notre dossier été même perdu entre temps. Elle nous a expliqué que la musicothérapie pourrait éventuellement être admise au début de l'année 2013 dans le paquet d'assurances complémentaires *Formes spéciales de traitements* dans lequel a déjà été intégrée la psychothérapie (indemnisation avec franchise: Fr.3'000.-/an). Lorsque j'ai réitéré ma demande, je n'ai cependant obtenu qu'une réponse très vague. Nous nous sommes également adressés à l'assurance Sanitas qui nous a elle aussi répondu de façon très évasive. Au téléphone, j'ai souvent eu l'impression, lors de décisions positives de la part des assurances, que la chance joue un rôle plus important que des raisons objectives. Il vaut cependant la peine de tenir bon: nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir continuer à nous communiquer tout ce qui vous semble confus au sujet du remboursement de la MT par les caisses maladies, surtout lorsque vous êtes directement concernés ! En outre, nous avons l'intention de publier sur notre page d'accueil une liste des caisses qui assument les frais de musicothérapie ambulatoire des thérapeutes reconnus par le RME ou l'ASCA.

Nous voulons également nous manifester encore auprès des caisses qui prennent en charge la MT anthroposophique dans le but de faire figurer sur leurs listes la MT dans sa globalité.

Bien sûr, vous avez tous remarqué que notre site internet a un nouveau visage. Nous en remercions très chaleureusement Rahel Sutter. Elle a investi beaucoup de temps pour créer cette nouvelle page d'accueil avec l'aide d'un informaticien. Rahel Sutter et Dorothee Hauser du secrétariat sont responsables de son entretien et de son actualisation permanente. Nous avons essayé aussi bien que possible de tenir compte de tous vos désirs et nous vous remercions dès maintenant pour toutes les suggestions que vous voudrez bien nous faire. Nous avons établi un formulaire sur lequel vous pouvez nous faire savoir ce que vous souhaitez. Nous avons aussi récupéré des textes issus de l'ancienne page d'accueil que nous actualisons et que nous adaptons par conséquent à notre site en langue française. Le domaine

„membres“ constitue certainement une nouveauté importante. Celui ou celle qui, au terme d'un processus d'admission un peu compliqué, a réussi à s'inscrire, peut lui (ou elle)-même publier au tableau noir ses propres cours ou y trouver des offres actuelles d'emploi. Malheureusement, faute de ressources personnelles, nous n'avons pas pu satisfaire vos nombreuses demandes concernant un forum de discussion. En ce qui concerne l'agenda, nous n'annoncerons à l'avenir que les manifestations musicothérapeutiques importantes organisées par des centres de formation, des cliniques ou des associations professionnelles (p.ex. l'ASMT).

Nous envoyons gratuitement et par courrier électronique tous les détails concernant les cours et les offres de nos membres et ceux-ci peuvent, comme nous l'avons mentionné auparavant, les placer au tableau noir. Une nouvelle rubrique intitulée „Apprendre à connaître la musicothérapie“ est actuellement en voie de réalisation. Elle figurera sur la page d'accueil sous „Musicothérapie“ et on pourra y trouver des cours accessibles à des personnes non-membres, intéressées par exemple aux formations de musicothérapie.

Il faut toujours beaucoup de temps pour réaliser des nouveautés. Nous pouvons cependant affirmer que grâce à Rahel et Dorothee les choses se passent bien, même s'il y a encore des progrès à faire.

Notre Newsletter rédigée par Matthias Andenmatten a remplacé le bulletin et elle a paru trois fois au cours de l'année écoulée. Elle peut encore être développée, surtout en ce qui concerne votre active collaboration. Nous aimerions donc vous encourager à utiliser la Newsletter en nous faisant parvenir vos intéressantes contributions et en les rendant ainsi accessibles à tous. Suite à vos propositions, nous imprimerons de surcroît, après l'assemblée générale, une publication annuelle contenant le rapport annuel et les rapports de toutes les commissions. Cette publication pourra être obtenue auprès du secrétariat.

La commission de formation conduite sous l'égide de Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein a organisé en septembre 2012 à Berne une journée de formation intéressante, ceci malheureusement pour la dernière fois. Le thème „Ego-States“ a été favorablement accueilli par nos membres, même si la journée a eu lieu en même temps qu'un colloque de la ZHdK. C'est avec grand plaisir que nous avons pu constater que la moitié des participant(e)s étaient venu(e)s de la Suisse Romande. Comme nous l'avons déjà dit, Beatrice et Martin se retirent de la commission de formation continue et nous cherchons deux nouveaux membres se déclarant prêts à assumer cette tâche. Je suis heureuse d'annoncer que deux membres et la commission d'éthique ont répondu à mon appel et nous allons sans doute pouvoir vous offrir une réunion intéressante en novembre 2013.

Nous espérons également qu'avec l'aide de cette nouvelle commission de formation continue et grâce au memento élaboré par la commission d'éthique, nous pourrons, lors de l'assemblée générale, vous présenter un concept de contrôle de la formation continue.

Le rapport de commission de Beatrice et de Martin ainsi que les rapports de la commission d'éthique et de nos délégués EMTC suivent.

La commission d'admission a, cette année encore, accueilli de nouveaux membres et pris congé d'autres membres qui, pour des raisons professionnelles ou pour cause de départ en retraite, se sont tournés vers d'autres horizons. Ainsi, l'ASMT peut annoncer l'admission, cette année, de 19 membres ordinaires, de 5 membres associés et d'un membre de soutien. 10 membres nous ont quittés et 4 ont été exclus. Actuellement, nous comptons 244 membres.

Membres associés:

Gautier Antoine, Gonzales Garcia Iria, Gotsmann Rachel, Müller Fabian, Schorro Simone

Membres ordinaires:

Burkart Marianne, Chollet Aline, Eidenbenz Eva-Maria, Frei-Arn Judith, Graf Marianne, Haslbeck Friederike, Heger Mirjam, Knecht Patrizia, Lajh Alexandra, Lesslauer Mireille, Lindenmann Rita, Moser David, Robert-Grandpierre Christine, Rüschi Haupt Susanna, Scharz Benjamin, Steiner Regina, Stohler Jacqueline, Weber Carla, Weixler, Bettina, Wetter-Sulzer Christine

Membre de soutien:

Hauser Dorothée

Départs:

Arnold Kristin, Daniioth Andrea, Gerber Trix, Janner Salome, Kowski Juliane, Longchamp Myria, Ribas Sara, SEAG, Trezzini Irene, Weber Jana

Exclusions:

Corthey Gasbarro Brigitte, Movaffaghi Shermin, Pfister Nikita Michel, Semanes Tsipora

Mis à part de nombreux contacts par courrier électronique, d'appels téléphoniques, d'entretiens et de réunions en diverses compositions, les membres du comité se sont retrouvés l'an dernier pour une réunion dans le Bioland Olten et ils ont participé à 6 conférences par skype.

Je tiens à remercier tou(te)s mes collègues du comité pour leur collaboration toujours très enrichissante, vivifiante et productive.

Pratiquement tous les jours, le secrétariat reçoit de nombreux courriels de personnes de langue allemande ou française qui s'adressent à nous avec des questions concernant la musicothérapie, les formations, les possibilités de stages, les articles de presse et les travaux de maturité. Cet échange contribue largement aux travaux de relations publiques. Vous aussi, vous vous adressez à nous avec vos requêtes, vos suggestions et vos informations qui activent la vie de notre association et contribuent à un échange positif entre les uns et les autres. Je vous invite cordialement à continuer sur cette voie.

Votre Ursula Wehrli Rothe